

## Subventions au titre de l'animation sportive des quartiers bisontins

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, à partir des critères élaborés par les Commissions Politique de la Ville et Sports, au titre de l'année 1997, les subventions suivantes aux associations et organismes désignés ci-après :

* C.P.B.	4 200 F
* U.S.E.P.	4 200 F
* A.S. Orchamps Palente	8 400 F
* Racing Club Epoisses	3 600 F
* Association Amitié	5 400 F
* Boxing Club Planoise	2 400 F
* Hand-Ball Club Clairs-Soleils	7 800 F
* Planoise Football Club	4 800 F
* TAE KWON DO Club	5 400 F
* PKA	3 600 F
* Satellite Boxe Française	3 600 F
* ASC Montrapon La Butte	8 400 F
* Clairs-Soleils «Football»	6 600 F
* C.D. Hand-Ball	4 800 F
* EBIS	5 400 F
<b>Total</b>	<b>78 600 F</b>

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions ; en cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.251.65748 - code projet 95021 (manifestations sportives de haut niveau et médiatiques) code service 20300 du budget primitif 1997.

**«M. FUSTER** : Deux mots sur ce nouveau volet de la politique sportive municipale. C'est une deuxième partie d'une politique qu'on a mise en place il y a quelques années avec le Centre Communal d'Action Sociale au travers de l'aide aux jeunes et qui était destinée à aider les jeunes à pratiquer dans les clubs. Aujourd'hui, nous aidons les clubs qui s'intéressent à la pratique sportive dans les quartiers et surtout à la pratique sportive destinée aux jeunes des quartiers.

Il faut vous préciser que c'est une politique mise en place conjointement par le Service de la Politique de la Ville et le Service des Sports et que, comme je vous le disais c'est un nouveau volet de la politique sportive municipale qui est axée sur l'ouverture de la pratique sportive aux non licenciés également. Des critères définis en commun bien sûr par les deux délégations nous ont permis de répartir cette somme de 78 600 F qui est une première partie de subventions destinée à 15 associations sportives, des critères qui bien évidemment sont différents de ceux habituellement pratiqués à la Commission des Sports puisque nous y retrouvons la présence dans les quartiers comme l'un des critères prioritaires, des dossiers aidés justement par l'aide aux loisirs, la formation. On a voulu je crois, les deux délégations, axer sur la formation des dirigeants et des éducateurs pour pérenniser justement ces clubs. Pour l'aide au démarrage d'associations, il y a 5 critères différents.

Je voulais simplement dire ces quelques mots pour prouver la volonté municipale de s'intéresser à toutes les pratiques sportives. Quelquefois il nous est reproché de ne nous intéresser qu'à la pratique de la compétition, donc on montre par là qu'on s'ouvre à d'autres pratiques, à d'autres types d'adhérents puisque ceux-là ne seront pas forcément des licenciés, à d'autres types non compétitifs, à tous les publics.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Bel exemple d'ailleurs de coordination entre deux services : politique de la ville et sports, poursuivez dans ce sens-là !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 1997.*